



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

marins pêcheurs

Question écrite n° 44092

## Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes exprimées par le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins PACA. L'article 14 de la loi n° 97-1051 du 18 novembre 1997 dispose que « toute activité de pêche maritime pratiquée, à titre professionnel à bord d'un navire et en vue de la commercialisation des produits est réputée commerciale ». Les intéressés développent un certain nombre d'arguments pour que l'inscription au registre du commerce et des sociétés ne soit pas obligatoire et demeure simplement facultative. Compte tenu de la situation actuelle des pêcheurs professionnels et de la nécessité de répondre autant que possible à leurs attentes, il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre à leur égard.

## Texte de la réponse

La loi n° 97-1051 du 18 novembre 1997 d'orientation sur la pêche maritime et les cultures marines réaffirme, en son article 14, la nature commerciale de l'activité de pêche pratiquée à titre professionnel, à bord d'un navire et en vue de la commercialisation des produits. Cette inscription était une revendication unanime des pêcheurs lors de la préparation de cette loi qui a été votée à l'unanimité du Parlement. De cette réaffirmation découle l'obligation d'inscription au registre du commerce et des sociétés au terme d'un délai d'adaptation fixé initialement par décret au 31 décembre 1999. Cependant, pour tenir compte des difficultés rencontrées à l'occasion de l'immatriculation des marins pêcheurs professionnels à ce registre, le Gouvernement a décidé de proroger d'un an ce délai. La résolution de ces difficultés, ainsi que la possibilité de rendre cette disposition facultative, est également actuellement à l'étude entre les services du ministère de l'agriculture et de la forêt et ceux du ministère de la justice.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44092

**Rubrique :** Aquaculture et pêche professionnelle

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 mars 2000, page 1913

**Réponse publiée le :** 8 mai 2000, page 2841